

# CHAPITRE 15

## **Le rôle des instituts de recherche français dans la mobilisation de la diaspora scientifique : le cas de l’Afrique sub-saharienne**

---

**Philippe Bocquier<sup>1</sup>**

• 

---

<sup>1</sup> Démographe IRD, directeur de l’Institut français de recherche en Afrique (IFRA-Nairobi).

## Les particularités du dispositif français de recherche en Afrique

Outre un dispositif diplomatique qui, avec celui des États-Unis, est parmi les plus étendus dans le monde, la France entretient un dispositif de recherche public en expatriation qui n'a pas d'équivalent.

### La recherche

Le dispositif est, contrairement à d'autres formules de coopération, essentiellement basé sur l'affectation de chercheurs et non d'enseignants-chercheurs. Cela tient aux caractéristiques de la recherche en France : la majorité des unités de recherche des instituts de recherche (CNRS, IFREMER, etc.) est indépendante des universités. Dans les laboratoires de recherche communs (sous forme d'unité mixte de recherche), les chercheurs n'ont pas d'obligation de charge de cours. Il en est de même pour les instituts qui ont pour vocation de travailler sur la zone inter-tropicale (IRD et CIRAD), mais eux forment bien moins souvent des UMR avec des universités françaises.

### Le secteur public

Le dispositif français de recherche à l'étranger est financé quasi exclusivement par l'État, sous les tutelles des ministères des Affaires étrangères et de la Recherche. Ce n'est pas le cas des autres pays occidentaux où la recherche à l'étranger, quand elle existe, est marginale et financée par les universités ou par des fondations privées, généralement dans le cadre de partenariats inter-universitaires.

### L'expatriation

Environ la moitié des chercheurs et ingénieurs de l'IRD, du CIRAD et des instituts du MAE pris ensemble est affectée à l'étranger. La majorité est postée dans des centres de recherche IRD ou bien dans des centres nationaux du pays d'affectation, une minorité étant affectée dans des organisations régionales ou internationales. La tendance est à la réduction de la part des centres IRD au bénéfice de la mise à disposition de centres nationaux, éventuellement en co-gestion avec l'institut français partenaire. La logique d'expatriation de l'IRD, du CIRAD et des instituts du MAE conduit à rendre prioritaire la recherche de partenariat dans les pays d'affectation, au détriment sans doute du partenariat avec des universités françaises ou occidentales. En même temps, et parfois d'une manière contradictoire, l'expatriation française s'effectue dans la logique de l'assistance technique qui ne valorise pas les compétences des chercheurs du pays d'accueil.

Ces particularités de la recherche française à l'étranger doivent être prises en compte pour évaluer les capacités du dispositif français à capter la diaspora des chercheurs des pays en développement.

En outre, dans la relation avec les partenaires étrangers, la capacité française à attirer les chercheurs est fortement affectée par les éléments suivants :

– Offre de bourses : l'enseignement universitaire étant quasi gratuit en France, l'offre de bourses offertes aux étudiants français et étrangers est très réduite. Du fait de la séparation entre centres de recherche et universités, les bourses offertes par l'IRD, le CIRAD ou les instituts du MAE sont encore moins importantes. Dans le système universitaire anglo-saxon, les bourses (qu'elles soient d'origine publique ou de fondations) servent également à subventionner les universités qui perçoivent des droits d'inscription non négligeables : en conséquence, ces universités ont des stratégies plus offensives sur le marché de l'éducation supérieure.

– Modalités : les bourses offertes pour étudier en France sont alignées sur le coût de la vie français (avec un supplément accordé au titre de statut d'étranger) alors que les bourses offertes pour mener des recherches dans le pays partenaire sont alignées sur les revenus de ce pays. Les candidats sont dès lors plus attirés par une bourse à l'étranger et s'orientent de plus en plus là où l'offre de bourse est importante, c'est-à-dire du côté anglo-saxon.

– Accueil des chercheurs étrangers : des possibilités d'accueil de chercheurs étrangers sont offertes aux organismes tels que l'IRD ou le CIRAD (mais pas dans les instituts du MAE),

soit dans leur pays même, soit en France. De même que pour les bourses offertes aux étudiants étrangers, les conditions sont bien meilleures pour les accueils en France, du fait d'un alignement sur les revenus du pays du chercheur étranger lorsque celui-ci reste dans son pays.

En somme, concernant les rémunérations, l'impression du « deux poids, deux mesures » est celle qui prévaut du côté de l'offre française, impression qui est accentuée par le traitement bien supérieur des chercheurs en expatriation par rapport à la France et encore plus par rapport à leur pays d'accueil.

### Les conditions de partenariat

Elles sont généralement différentes selon le domaine de la recherche scientifique.

#### *En sciences de la nature*

Les conditions d'exercice d'une profession scientifique de haut niveau ne sont généralement pas réunies dans les pays en développement, en raison du manque d'équipement ou plus simplement des priorités de la recherche. La pratique de la recherche dans les pays en développement est plus orientée vers la collecte et le traitement sommaire des données que vers la recherche fondamentale, même si ces orientations varient d'un contexte et d'une recherche à l'autre. Plus important encore, les conditions de politique de recherche ne favorisent pas une production scientifique de qualité : rares sont les États des pays en développement ayant les moyens d'entretenir une recherche fondamentale (ou même opérationnelle) et d'offrir les financements qui l'accompagnent, tant en termes salariaux qu'en termes d'équipement ou de gestion de projet. La conséquence en est que les doctorants formés dans les pays développés trouvent des emplois dans ces mêmes pays, sans considération de leur origine mais plutôt en fonction de leur compétence.

#### *En sciences sociales*

Les chercheurs des pays en développement assoient leur capital de recherche sur leur appartenance à ces pays car le degré de technicité joue un rôle moins fort qu'en sciences de la nature. La circulation de ces chercheurs entre les pays en développement et les pays développés est plus forte. Les jeunes chercheurs en sciences sociales reviennent généralement dans leur pays après une formation doctorale, mais en raison de mauvaises conditions d'exercice de leur profession (bas salaires, mais aussi pression hiérarchique ou politique, manque de moyens) ils sont souvent captés soit par les organismes internationaux, auquel cas ils s'éloignent de la recherche pour devenir des administrateurs de projets, soit par les centres de recherche et les universités des pays développés, et alors ils se spécialisent dans la recherche sur le développement. Cependant, dans un contexte de dévalorisation des problématiques du développement (en même temps que de la place de ces pays dans le monde), ce type de spécialisation n'est plus recherché, quelle que soit d'ailleurs l'origine géographique du chercheur.

Dans ce contexte, quel pourrait être le rôle de l'IRD, du CIRAD et des instituts du MAE dans la mobilisation de la diaspora des pays en développement, et en particulier de l'Afrique, pour la recherche scientifique ?

## **Mobiliser la diaspora africaine pour la recherche en Afrique : quelques propositions**

L'IRD, le CIRAD ou les instituts du MAE opèrent dans un contexte qui leur est globalement défavorable. Le contexte français de la recherche, la pratique de la recherche en expatriation et le type de soutien offert aux doctorants et aux chercheurs des pays en développement ne favorisent pas la mobilisation de la diaspora scientifique. Cette diaspora n'est plus autant que par le passé liée à la France, même dans ses anciennes colonies, et s'est réorientée vers les pays anglo-saxons. Les premières générations francophones ont été formées principalement en France, mais leurs enfants sont plus souvent orientés vers les États-Unis ou le

Canada. Ce fut notamment le cas pendant la période des années 1990, lorsque la politique des visas était très restrictive à l'égard des ressortissants des pays en développement, africains en particulier, même pour les plus diplômés.

Il est évidemment irréaliste de subordonner une politique de mobilisation des diasporas scientifiques à une réforme du système français de la recherche, même restreinte aux pays en développement. La réforme de la recherche française en cours ne pourra se faire que sur plusieurs années alors que la mobilisation des diasporas est envisageable à plus courte échéance.

Néanmoins, il s'agit tout de même de savoir selon quelles orientations la mobilisation des diasporas doit se faire. L'aboutissement des réformes de la recherche française, en particulier dans le domaine du développement, constitue un horizon qui conditionne les actions françaises de mobilisation des diasporas.

Étant donné qu'il est difficile de prévoir quel sera l'aboutissement des réformes de la recherche française, on peut faire deux hypothèses extrêmes, sachant que la réalité des faits se situera plutôt entre les deux, ou plus précisément qu'une évolution se fera du premier vers le second scénario.

### Premier scénario : le dispositif français de recherche garde les mêmes caractéristiques

Comme on l'a dit plus haut, le dispositif actuel n'est pas très favorable à la mobilisation des diasporas scientifiques des pays en développement. Néanmoins, il s'agirait d'exploiter au mieux les avantages que présente le dispositif actuel, lequel peut être résumé ainsi : une recherche publique en expatriation.

La recherche publique a pour avantage d'être moins tenue par des priorités politiques (publiques ou privées) de développement que la recherche par projet. Combinée à l'expatriation, elle conduit à une approche plus approfondie du terrain, sur un temps plus long, mieux adapté à la recherche fondamentale. Les diasporas scientifiques peuvent y trouver des conditions plus proches de la recherche telle qu'elle est pratiquée dans les pays développés, pourvu que les conditions d'accueil leur soient plus favorables qu'elles ne le sont actuellement.

La diminution des disparités de traitement entre chercheurs français expatriés et chercheurs ressortissants des pays en développement est une condition nécessaire à la mobilisation de cette diaspora dans le cadre des centres français de recherche implantés dans ces pays. On peut penser que les chercheurs en diaspora pourraient être favorables à un accueil au sein de l'IRD, du CIRAD ou des instituts du MAE, à condition que cet accueil se fasse dans les mêmes conditions que celui des chercheurs français. Il ne s'agit pas en effet de considérer les chercheurs de la diaspora, du fait de leur nationalité ou de leur origine (car beaucoup finissent par acquérir la nationalité d'un pays occidental), comme devant faire l'objet d'un traitement différent de celui des chercheurs des instituts d'accueil.

S'agissant de l'application de norme de traitement occidentale pour des employés originaires des pays en développement, un des problèmes souvent évoqués est l'énorme différence de traitement entre ces employés et ceux originaires du même pays employés localement, souvent par la fonction publique, c'est-à-dire avec un traitement bien moins avantageux. Des tensions importantes pourraient en résulter entre ces deux catégories d'employés, susceptibles de nuire à des projets dans lesquels ils seraient impliqués de concert. Cependant, cette situation n'est pas spécifique aux employés de la diaspora : d'abord, ces tensions existent déjà entre expatriés occidentaux et chercheurs locaux ; ensuite, la diaspora est également employée dans des organismes internationaux (ONG internationales, Nations unies...) avec des traitements aussi avantageux ; enfin, le marché des emplois expatriés est par essence international et constitue un marché au-dessus des normes nationales, même selon les critères occidentaux.

Une solution communément adoptée par les organismes internationaux pour éviter les tensions susdites est de ne jamais affecter un employé de la diaspora dans son pays d'origine. Une autre solution consisterait à diminuer l'écart de traitement entre les personnels employés localement et internationalement, ce qui semble irréalisable à court terme d'une part pour des

raisons syndicales (remise en cause des avantages acquis à l'expatriation) et d'autre part pour des raisons budgétaires (les centres de recherche nationaux des pays en développement n'ayant pas les moyens, sauf intervention extérieure, d'augmenter les rémunérations et avantages).

Le problème des différences de traitement se pose également pour les boursiers des pays en développement, qui restent dans leur pays d'origine. Un traitement aligné sur les normes occidentales les place au-dessus des normes de leur pays d'origine, le plus souvent même au-dessus des chercheurs et enseignants locaux qui sont pourtant leurs aînés. Dans le cas des boursiers, une affectation systématique hors de leur pays d'origine est irréaliste. En fait, ces bourses sont aussi un moyen d'accès au marché de l'emploi international mentionné plus haut.

Tant au niveau des chercheurs que des boursiers, la question est de savoir si l'on opte pour un marché international de la recherche, d'où sera exclue la majorité des chercheurs des pays en développement, en maintenant un dispositif d'accompagnement par la recherche publique en expatriation. Si l'on opte pour cette solution, on peut envisager une mobilisation de la diaspora scientifique en substituant progressivement du personnel expatrié originaire des pays développés par du personnel « expatrié » originaire des pays en développement.

### Second scénario : le dispositif français de recherche évolue vers un modèle anglo-saxon dans le cadre de l'harmonisation de la recherche et de l'enseignement supérieur en Europe

Le modèle anglo-saxon de la recherche est à l'opposé du modèle français actuel, et il peut se résumer ainsi : une recherche-enseignement de type projet, en bonne partie soutenue par le secteur privé, et où l'expatriation est marginale. Nous ne nous attarderons pas sur le rapprochement institutionnel de la recherche et de l'enseignement en France, sujet qui dépasse largement notre propos. Faisons simplement l'hypothèse que, dans ce second scénario, ce rapprochement est acquis ou en passe de l'être.

Évoluer vers le modèle anglo-saxon implique une diminution progressive de l'expatriation française dans le domaine de la recherche, en s'éloignant du modèle de l'assistance technique vers un modèle de soutien à la recherche par projet, qui devrait aboutir à une plus grande mobilisation des ressources humaines des pays en développement.

Selon ce modèle, la question des différences de traitement entre chercheurs du Nord et du Sud ne se pose plus. Les chercheurs du Nord ne sont généralement plus postés dans les pays en développement, mais effectuent l'essentiel de leur terrain de recherche sous forme de mission. L'expatriation, peu fréquente, prend essentiellement la forme d'échanges d'enseignants (de chaires) entre universités souvent limités à une ou deux années universitaires. Ces échanges sont un moyen pour les chercheurs du Nord d'effectuer un travail de terrain, et pour les chercheurs du Sud de suivre une formation (souvent diplômante, par exemple dans le cadre d'une thèse). Ces échanges ne s'effectuent généralement pas dans le cadre d'un accord international (entre pays, par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères) mais plutôt entre universités, voir entre départements d'universités, beaucoup plus rarement entre centres de recherche, avec l'aide éventuelle des ministères concernés dans les pays d'origine et de destination, mais aussi par des organismes à vocation internationale privés (fondations) ou non (Nations unies).

La recherche pour (ou sur) le développement ne forme qu'une petite partie du programme de recherche et d'enseignement des universités ou départements concernés dans les pays développés, laquelle est conditionnée sur les financements extérieurs (publics ou privés) et sur les possibilités que leur offrent ces programmes d'attirer des étudiants étrangers. Les droits d'inscription (*fees*), qu'ils soient subventionnés ou non, représentent une source de revenu non négligeable pour les universités des pays développés. Les partenariats avec les universités des pays en développement rentrent dans cette logique du marché international de l'éducation supérieure, notamment au niveau maîtrise (*Masters*) ou doctorat (*PhD*).

L'IRD, le CIRAD ou les instituts du MAE sont peu implantés dans les universités des pays en développement. Une orientation vers le modèle anglo-saxon signifierait l'intégration progressive de ces instituts et centres français de recherche au sein des universités. Une relation plus proche devrait être établie avec l'enseignement universitaire de deuxième et troisième

cycle, autant dans les pays développés qu'en développement. L'IRD, le CIRAD ou les instituts du MAE devraient servir à établir ces liens universitaires Nord-Sud.

Pour accompagner ce rapprochement, l'arsenal habituel de la coopération universitaire devrait être mobilisé. Le recours aux bourses d'études devrait être plus systématique, de même que les échanges d'enseignants-chercheurs, c'est-à-dire de chaires universitaires. Il deviendrait alors possible de mobiliser la diaspora scientifique dans le cadre de ces échanges, en lui offrant ainsi la possibilité de faire du terrain dans les pays en développement (pays d'origine ou non) pendant que leurs collègues restés au Sud pourraient compléter leur formation (doctorat ou formation permanente) par des séjours de plus ou moins longue durée au Nord. Ces échanges inter-universitaires pourraient également prendre la forme d'organisation de conférences internationales conjointes, de parrainage de chaires universitaires, d'assistance à la documentation, de stage de formation méthodologique, etc.

Suivre ce modèle comporte un risque : que la recherche fondamentale fasse place à une logique par projet, pour ne pas dire une logique de « marketing ». Les travers de cette logique sont connus et nombreux : au Nord se situent la recherche fondamentale, la définition des problématiques, les relations avec les bailleurs, les avancées méthodologiques et les équipements techniques ; au Sud, la recherche appliquée, les tâches d'exécution, la collecte des données et la caution indigène. Ce sont des travers qui ont mené à un appauvrissement des problématiques sur les pays en développement, qui a peut-être contribué à l'échec de bien des politiques de développement.

## Conclusion

Les deux scénarios exposés ici sont extrêmes mais ne sont pas contradictoires. Ils constituent plutôt les deux points opposés d'un continuum. La question n'est pas de savoir *si*, mais plutôt *quand* et à quel rythme, se fera l'évolution vers le modèle anglo-saxon qui prévaut au niveau européen. Il ne s'agit pas pour autant de jeter le bébé de la recherche française avec l'eau du bain européen. La recherche anglo-saxonne reconnaît elle-même au dispositif de l'IRD, du CIRAD ou des instituts du MAE des avantages uniques : permanence sur le terrain, profondeur historique et indépendance des problématiques scientifiques. Il s'agit de faire fructifier ce capital et non pas de le dilapider sur l'autel des restrictions budgétaires.

La diaspora scientifique pourrait valablement contribuer à cette valorisation. Les budgets autrefois dévolus à l'assistance technique pourraient être graduellement orientés vers l'intensification des échanges de chercheurs et d'universitaires, pour le maintien de la recherche fondamentale et pour une meilleure qualité de la recherche appliquée pour le développement. Dans cette perspective, le dispositif actuel des instituts pourrait se transformer comme suit (je prends ici l'exemple de l'Afrique, car je pense que c'est sur ce continent que se pose avec le plus d'acuité le problème de la conversion du dispositif français de recherche en expatriation) :

1) Répartition des chercheurs actuellement expatriés dans des petits centres français au sein d'institutions universitaires ou de recherche des pays d'accueil : on doit pour cela éviter la substitution aux enseignants locaux, et au contraire envisager ces ré-affectations comme un *soutien à l'élaboration de cursus universitaires* solides à partir du deuxième cycle universitaire et à la structuration de la recherche au niveau maîtrise et thèse. L'objectif devrait être d'offrir à des étudiants (en particulier de 3<sup>e</sup> cycle) la possibilité de mener sur place leur terrain de recherche tout en bénéficiant de l'encadrement adéquat, dans le cadre par exemple de *formations doctorales* menées en commun avec des institutions universitaires européennes et africaines, auxquelles les membres de la diaspora seraient associés.

2) Lorsque d'autres centres européens existent, proposer le *regroupement des centres français et d'autres pays européens, dans des structures à vocation régionale* (selon une division simple entre sciences de la nature et sciences de l'homme), ayant une gestion indépendante et un comité scientifique commun. Lorsque seul un centre français de taille importante existe (exemple : Centre IRD à Dakar), envisager sa transformation en centres internationaux indépendants pour les sciences de la nature et pour les sciences de l'homme. Qu'il existe d'autres centres européens ou non, on peut envisager un *transfert progressif de responsabilité de la gestion de ces « Maisons internationales des sciences » vers une structure*

*collégiale*, constituée par exemple d'organisations de recherche européennes et africaines, où les chercheurs de la diaspora africaine seraient partie prenante. La couverture régionale de ces maisons et l'origine internationale de leurs chercheurs faciliteraient l'obtention de fonds multilatéraux et éviteraient les duplications, redondances et compétitions stériles entre équipes de recherche. Cela permettrait à des chercheurs actuellement géographiquement et institutionnellement très dispersés (en Europe autant qu'en Afrique) de travailler ensemble et d'*atteindre la masse critique* qui fait tant défaut à la recherche en Afrique. Ces maisons pourraient accueillir à la fois des chercheurs et étudiants nationaux de la région, des chercheurs étrangers expatriés et aussi des chercheurs et étudiants de passage dans le cadre de leurs recherches de terrain ou de leurs cours et conférences. Ces maisons deviendraient alors de véritables lieux de production, de conseil et d'animation scientifiques.

3) La disponibilité des informations et des résultats de la recherche menée dans les pays en développement est un problème majeur que le développement des moyens de communications n'a pas résolu. En effet, s'il est possible de consulter un nombre impressionnant de sources de données sur Internet depuis n'importe quel cybercafé en Afrique, il est en revanche bien plus difficile de *produire de l'information* et de *la rendre disponible à partir du Sud*. Les contenus restent avant tout des produits pensés et élaborés au Nord, que ce soit dans les revues scientifiques ou au travers des sites web des institutions de recherche. D'un point de vue technique, rien en apparence ne s'oppose à l'élaboration de sites web scientifiques au Sud et par le Sud mais, dans la pratique, le manque de formation, d'expérience, de disponibilité des chercheurs et de personnel spécialisé fait que très peu d'institutions du Sud ont un site web régulièrement alimenté et mis à jour. Les « Maisons internationales des sciences » à vocation régionale, et où des chercheurs de tous horizons se retrouveraient, devraient avoir un rôle essentiel dans *l'élaboration des contenus*, à condition qu'elles ne soient pas simplement envisagées comme de simples relais techniques et de convenances pour les institutions du Nord. Les diasporas scientifiques pourraient alors aider à veiller au *ré-équilibre vers le Sud de la production scientifique*.

Cette perspective, si tant est qu'elle soit bonne, est bien entendu difficile et longue à réaliser. Ne sont pas simplement en jeu les moyens techniques et financiers. La création de « Maisons internationales des sciences » à vocation régionale réduirait probablement le coût global de la recherche au Sud tout en augmentant les capacités de recherche. Mais, quelle que soit la réforme envisagée, la difficulté sera d'*accepter un changement de culture scientifique, voire un changement de l'éthique de la recherche en coopération*. L'abandon des vieux principes de l'assistance technique, la reconnaissance de l'origine des matériaux et des résultats scientifiques, la prise en compte des contraintes objectives de la recherche dans les pays du Sud, la légitimation de la recherche fondamentale dans les pays en développement, la réhabilitation du débat intellectuel au Sud... doivent accompagner le changement des structures et des institutions.